



N°2025-06-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

COMMUNE
DE

DU MAIRE DE RISOUL

RISOUL

ARRETE REGLEMENTANT LA PRATIQUE

DU VELO TOUT TERRAIN (VTT) SUR LE BIKE-PARK DE RISOUL

Le Maire de RISOUL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2 et suivants ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras n°00166 du CC du 13 avril 2017 définissant les sentiers d'intérêt communautaire ;

VU l'article R 610-6 du Code Pénal ;

VU la Norme AFNOR NF 52110 ;

VU le plan de secours été 2025 ;

VU l'avis de la Commission de sécurité du 26 Juin 2025 ;

CONSIDERANT le développement de la pratique du VTT sur le territoire communal de Risoul ;

CONSIDERANT que certains itinéraires peuvent être simultanément empruntés par des pratiquants de VTT, des promeneurs, des engins motorisés ou des animaux,

CONSIDERANT la déclivité et la sinuosité des tracés,

CONSIDERANT les risques de collision qui résultent de cette situation,

CONSIDERANT la fermeture du TSD de la Plate de la Nonne pour cause de grande visite,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer cette pratique afin de garantir la sécurité publique et le respect de l'environnement sur des chemins ouverts au public ;

ARRETE

Article 1 : Définitions des parcours VTT

1. Risoul VTT Camp-Bike park de Risoul

L'ensemble des itinéraires et des parcours initiés par la commune de Risoul est rassemblé sous l'appellation « Risoul VTT Camp-Bike park de Risoul ».

Les parcours sont proposés en amont et en aval de la station jusqu'au Plan de Phasy.

L'ensemble des itinéraires et parcours utilise la charte graphique créée spécifiquement pour le Risoul VTT Camp. L'ensemble des circuits est accessible par les remontées mécaniques de Risoul (pour les circuits en amont de la station).

Le bike-park est ouvert pendant les heures d'ouverture des remontées mécaniques soit de 9h00 à 17h00.

1-1 Les parcours « cross country »

Les parcours « cross country » sont des itinéraires balisés, ils ne sont pas réservés exclusivement à la pratique VTT. Ils sont de dénivelés globalement négatifs ou en boucle.

1-2 Les parcours de descente (DH)

Les circuits de descente sont des itinéraires balisés, balisés sécurité, réservés à la pratique VTT de descente. 4 pistes sont identifiées comme telle :

- Easy Flow
- Big ride
- Family Fun
- Family Ride
- Red Line
- Blueberries

1-3 Les sentiers d'intérêt communautaire

1-3-1 Les Parcours Enduro desservis par les remontées mécaniques :

Il s'agit d'itinéraires balisés moyennement descendant réservés à la pratique du VTT.

1-3-2 Les Parcours Enduro partagés

Les sentiers d'intérêt communautaire sont des itinéraires de randonnée pédestre et de vélo tout terrain VTT relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ) en matière d'entretien, de balisage et pour lesquels la CCGQ assure une communication spécifique via une carte papier et des outils numériques :

- le site internet et l'appli www.cheminsdesparcs.fr (édités par les Parcs naturels régionaux de la Région)
- www.alpesrando.net (nouveau site dédié à la randonnée du Département et de l'Agence de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes).

Les circuits VTT d'intérêt communautaire sont tous intégrés au sein du site VTT labélisé par la Fédération Française de Cyclisme (site VTT-FFC du Guillestrois-Queyras).

Les itinéraires passant en totalité ou en partie sur le périmètre de la commune de Risoul sont les suivants :

- La Forêt de Risoul (boucle)
- Le Lac du Pré du Laus (aller-retour)
- La Crête du Penon
- Razis (boucle)
- Panacelle (boucle)

- Le Tour du Guillestrois (boucle et variante)

Article 2 : Classement des parcours « Risoul VTT Camp- Bike park de Risoul »

Les parcours sont classés selon leur niveau de difficultés techniques et en fonction de leurs tracés topographiques (dénivelée, distance, mouvement de terrain, etc...) à savoir :

Parcours vert : parcours très facile

Parcours bleu : facile

Parcours rouge : parcours difficile

La charte graphique du Risoul VTT Camp-Bike park de Risoul reprend ses couleurs sur le terrain. Tous les pratiquants sont invités à prendre connaissance de ces informations avant d'entreprendre un itinéraire.

Article 3 : Balisage et signalétique

Le balisage sur le terrain permet aux pratiquants de se repérer et de connaître la difficulté des parcours en appui avec d'autres documents (QR code, cartes remise gratuitement à l'office du tourisme).

Le balisage de Risoul VTT Camp Bike park de Risoul se construit par :

- Des lames directionnelles qui reprennent les codes couleurs de difficulté
- De la rubalise et de la corde élastique qui délimitent certaines parties des parcours
- Des panneaux d'information (danger, infos particulières)
- Tracé GPS, téléchargeable sur le site Risoul.com
- Armature de panneaux d'affichage avec QR Code

Le balisage communautaire des circuits VTT relève de la charte de balisage et de difficulté de la FFC. Les sentiers sont signalés sur le terrain par des balises en PVC avec le pictogramme de la FFC (un triangle et deux cercle) :

- Pictogramme de couleur rouge pour les tours de plusieurs jours ou traversées.
- Pictogramme de couleur marron pour les itinéraires de 1h à 1 journée, avec une numérotation selon la couleur de difficulté :
 - o Parcours vert : très facile
 - o Parcours bleu : facile
 - o Parcours rouge : difficile
 - o Parcours noir : très difficile

Ce pictogramme peut être repris également sur les lames directionnelles jaunes sur les circuits communautaires (conformément à la Charte de balisage des activités de randonnée du Département des Hautes-Alpes) sur les tronçons communs ou lors d'intersections avec des itinéraires de randonnée pédestre également de compétence communautaire.

Le balisage répond aux objectifs suivants :

- Mieux sécuriser et encadrer la pratique
- Faciliter les déplacements
- Informer les pratiquants (prescription particulière sur le pastoralisme, danger, zone naturelle de protection, etc ...)

Le dispositif signalétique Risoul VTT Camp est opérationnel uniquement pendant la saison estivale. Pour la saison d'été 2025, il sera progressivement déployé en fonction de l'avancement des travaux de protection et de sécurisation.

Article 4 : Interdictions

Il est interdit à toutes personnes physiques ou morales de modifier et/ou de dégrader les éléments constituant la signalétique des parcours ainsi que les itinéraires eux-mêmes sous peine de poursuite.

Il est interdit de cheminer dans le sens contraire de la direction des parcours.

Les prescriptions rencontrées sur les parcours doivent être respectées sous peine de poursuite (pastoralisme, respect des consignes de sécurité, itinéraires partagés, dangers, etc.).

Article 5 : Obligations et recommandations

Les pratiquants doivent suivre les recommandations de sécurité indiquées sur la carte Risoul VTT Camp- Bike park de Risoul (difficultés, équipement, consignes de sécurité, numéros d'alerte 112 - 15).

Le matériel permettant la pratique du VTT doit être en bon état de fonctionnement et ne présenter aucun danger tant pour son utilisateur que pour les tiers.

Les pratiquants doivent être munis des équipements de sécurité conformément à la réglementation de la fédération délégataire.

Les pratiquants devront veiller à ne pas créer de danger pour eux-mêmes ou pour les autres utilisateurs en adoptant un comportement prudent et responsable en maîtrisant leur vitesse.

Ils devront notamment tenir compte de la difficulté du parcours, de la configuration des lieux et de leurs capacités techniques et physiques.

Les pratiquants doivent en outre consulter le bulletin météo affiché quotidiennement à l'Office du tourisme.

Article 6 : Organisation des secours

En cas de besoins les secours sont assurés par le SDIS et le Secours en montagne.

Les bike-patrols rattachés à l'Office de tourisme disposent des qualifications de secouristes. Ils sont en relation avec le gestionnaire des remontées mécaniques, les services de la Commune et le SDIS.

Leurs missions n'ont pas trait à l'organisation des secours. Ils peuvent néanmoins intervenir à la demande du SDIS et/ou du Secours en montagne pour aider et optimiser un secours en renseignant les interlocuteurs engagés sur un secours.

Les bike-patrols sont présents durant les heures d'ouverture du bike-park de 9h00 à 17h00.

Article 7 : Sanctions

Conformément aux dispositifs de l'article R610-5 du Code pénal, les manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Article 8 : Arrêtés antérieurs

Le présent arrêté annule et remplace tout arrêté municipal antérieur relatif à la pratique du TT sur la Commune de Risoul et notamment l'arrêté n°2024-06-006 du 27 juin 2024.

Article 9 : Transmission

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Guillestre,

Monsieur le Directeur départemental du SDIS,

Monsieur le Directeur de site de la société Risoul LABELLEMONTAGNE,

Le PGHM,

La CRS en montagne,

Madame la Responsable de la police municipale,

Monsieur le Directeur de la SEM SGATRIS,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras,

Article 10 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat devant le Tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean François LECA 13235 MARSEILLE CEDEX 02 – téléphone : 04.91.13.48.13. Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Dans cette hypothèse, le délai du recours pour excès de pouvoir est de deux mois à compter de la réponse explicite de l'auteur ou de la réponse implicite de l'auteur, laquelle intervient deux mois après le recours gracieux.

Fait à Risoul, le 27 Juin 2025

Le Maire

Régis SIMOND

Annexes :

Itinéraires VTT

Plan balisage

Plan des sentiers d'intérêt communautaire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20250627-A2025-06-009bis-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14



PLAN BALISAGE QUADRILLAGE HÉLICO ACCÈS TERRESTRE SECOURS | RISOUIL



R2 TÉLÉSIÈGE CLOS DU VALLON

R3 TÉLÉSIÈGE HOMME DE PIERRE

R5 TÉLÉSIÈGE PEYREFOLLE

ROUTE ACCÈS
SECOURS TERRESTRE

OFFICE DU TOURISME :

04 92 46 02 60

REMONTÉES MÉCANIQUES :

04 92 46 07 51

BIKE PATROL :

06 43 86 70 14

(D) DÉPART DU PARCOURS

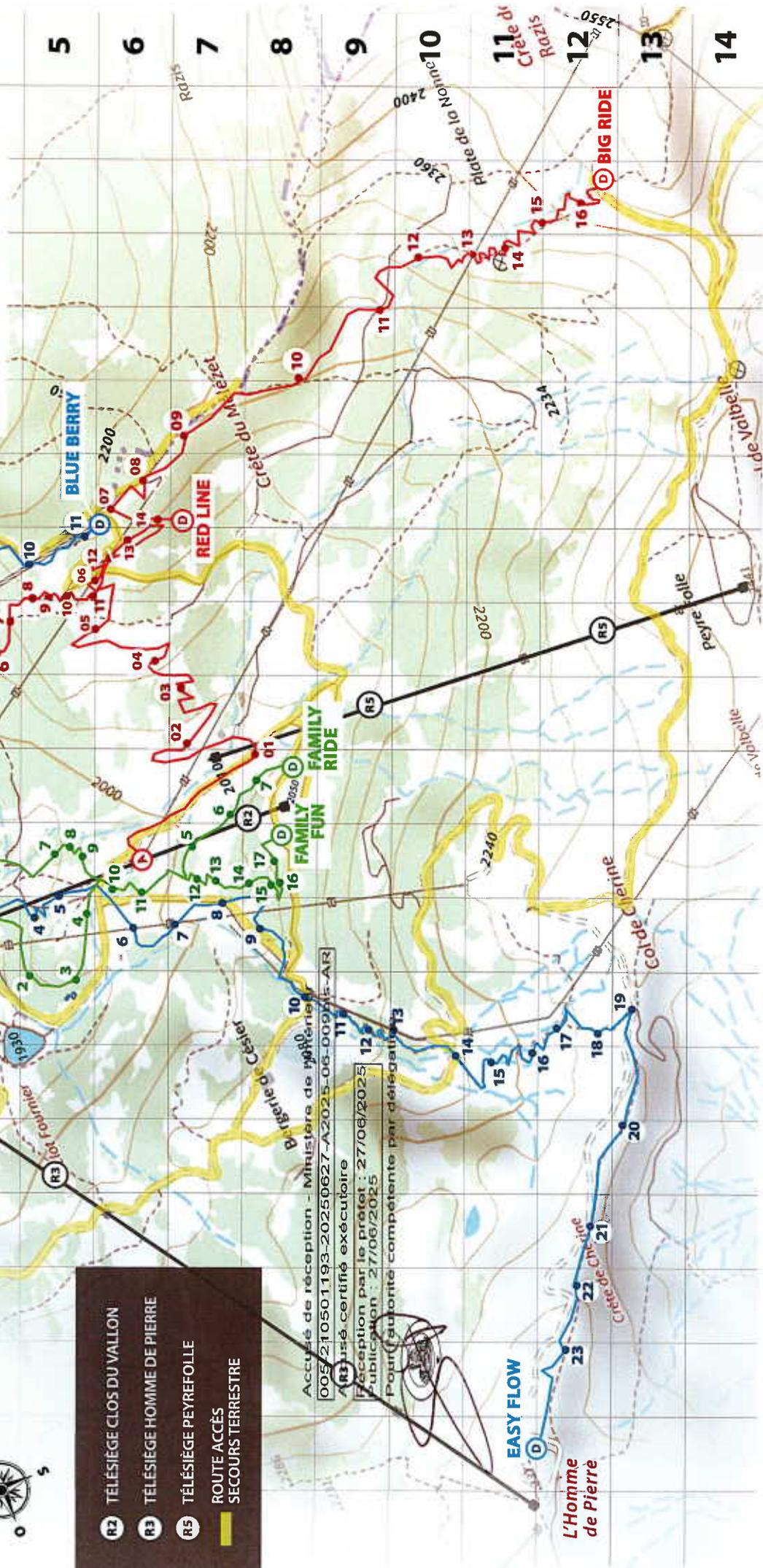
(A) ARRIVÉE DU PARCOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
[005] 210501193-20250627-A-2025-06-009946-AR
AR3 usé, certifié exécutoire

Publication par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





NOS ITINÉRAIRES VTT A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
 Le plaisir du VTT, l'assistance électrique
 005-21050173-20250627-A2025-00000000-AP
 Réception 05 43 99 44 42 03
 05 43 99 44 42 03
 05 43 99 44 42 03

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Ministère de l'intérieur
 Accusé certifié exécutoire
 27/06/2024

SECURITE & NUMEROS UTILES - 5

SECOURS 112 : En cas de blessé, appeler le 112, donner le nom et le numéro de la balise.
 Office de Tourisme : 05 43 99 44 42 03
 Risoul Label montagne (annonces, météo) : 03 00 4 92 46 07 51
 Météo : 05 43 99 44 42 03

CODE DU RIDER - RIDER'S CODEHILL

Attention : un collègue les secours ne peut s'adresser au service que le soir de 19h à 21h. Le matin, il est possible de contacter le service de secours par téléphone.

Prenez un téléphone mobile pour donner l'alerte 112 ou 15 ou 18 en cas d'urgence

STATION DE LAVAGE

Attention : la station de lavage est ouverte de 10h à 18h. Le matin, il est possible de contacter le service de secours par téléphone.

VTT A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE - EBIKE ALL MOUNTAIN & CROSS COUNTRY (AC)

Itinéraire	Distance	Départ	Arrivée
TRÈS FACILE - DISCOURTES	100 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
FACILE - DISCOURTES	150 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Moyen - DISCOURTES	200 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Difficile - DISCOURTES	250 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	300 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	350 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	400 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	450 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	500 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	550 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	600 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	650 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	700 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	750 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	800 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	850 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	900 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	950 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Très difficile - DISCOURTES	1000 km	Vals-les-Bains	Vals-les-Bains

Des promes sur la location, vos VTT électrifiés avec le pass-Risoul All Inclusive

ZONE DE PASTURAGE

Le passage est autorisé sur les zones de pâturage. Le passage est interdit sur les zones de pâturage. Le passage est autorisé sur les zones de pâturage. Le passage est interdit sur les zones de pâturage.

ATTENTION CERTAINS DES ITINÉRAIRES EMPRUNTENT DES SENTIERS PASTORAUX ET DES PÂTURAGES

ATTENTION CERTAINS DES ITINÉRAIRES EMPRUNTENT DES SENTIERS PASTORAUX ET DES PÂTURAGES

LE CHEMIN DU SOLEIL

Difficulté : **TRÈS FACILE** | Type : **Trail**
 Durée : 2h30 | Distance : 40 km (boucle)
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir le massif de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

FORET BLANCHE

Difficulté : **FACILE** | Type : **Trail**
 Durée : 1h30 | Distance : 10 km
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir la forêt de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

LES PARCOURS VTT-AE ET CROSS-COUNTRY

DECOUVERTE
 Durée VTT-AE : 1h30 | Type : **Trail**
 Difficulté : **TRÈS FACILE** | Type : **Trail**
 Distance : 10 km
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir le massif de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

TOUR D'HORIZON
 Durée VTT-AE : 2h | Type : **Trail**
 Difficulté : **FACILE** | Type : **Trail**
 Distance : 20 km
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir le massif de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

LAC DE PETROL

Difficulté : **TRÈS FACILE** | Type : **Trail**
 Distance : 10 km
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir le massif de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

RISOU' CIRCUS

Difficulté : **FACILE** | Type : **Trail**
 Distance : 10 km
 Départ & Arrivée : Risoul Station
 Permet de découvrir le massif de la Vanoise et de profiter d'une vue panoramique sur les vallées de la Vanoise.

STATION DE LAVAGE

Attention : la station de lavage est ouverte de 10h à 18h. Le matin, il est possible de contacter le service de secours par téléphone.

RENSEIGNEMENTS :

Office de Tourisme : 05 43 99 44 42 03